

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session régulière du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 6 mars 2017 à 20 h.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Normand Duclos	Mme Anne-Marie Asselin
M. Christian Lebel	M. Reynald Cormier

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier
quatre (4) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10643)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous:

1. Ordre du jour
2. Acceptation des minutes
3. Suivi des comités
4. Adoption du règlement # 493-2017 – épandage
5. Adoption du règlement # 494-2017 – organisation service de collecte des ordures
6. Adoption du projet de règlement # 495-2017 – Plan d'urbanisme
7. Adoption du projet de règlement # 496-2017 – Permis et certificats
8. Adoption du projet de règlement # 497-2017 – Zonage
9. Adoption du projet de règlement # 498-2017 – Lotissement
10. Adoption du projet de règlement # 499-2017 – Construction
11. Adoption du projet de règlement # 500-2017 – Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
12. Autorisation - signalisation parc industriel
13. Acceptation rapport d'activités annuelles du SSI
14. Nomination personne désignée cours d'eau
15. Proposition de services – vente des terrains en zone industrielle
16. Garde pour le déneigement – modifications aux ententes
17. Adhésion à la Corporation d'informatique municipale (CIM)
18. Responsabilités des membres du Conseil municipal – mise à jour
19. Projet de réalisation d'une politique familiale – coordination avec la MRC
20. Signature d'une entente avec Québec Natation
21. Demande à la CPTAQ – lot 131-p
22. Correspondance et divers
23. Paiement des comptes
24. Levée de l'assemblée

2. ACCEPTATION DES MINUTES (Rés. # 10644)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que les minutes de la session régulière du 6 février 2017 soient et sont acceptées telles que rédigées par le Directeur général et Secrétaire-trésorier.

3. SUIVI DES COMITÉS

Monsieur Normand Duclos, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que la Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc. est en négociation avec différents intervenants pour différentes coupes de bois à faire afin d'améliorer plusieurs pistes qui parcourent leur site.

Madame Anne-Marie Asselin, Conseillère, mentionne au Conseil municipal que l'activité du Festi-Neige s'est déroulée le 18 février dernier et que le tout s'est avéré un grand succès. Du côté de la Régie de l'aréna Côte-de-Beaupré, madame Asselin mentionne qu'une entente a été conclue entre celle-ci et un ancien employé sur un litige. De plus, le Secrétaire-trésorier de la Régie a annoncé qu'il prendra sa retraite prochainement; donc un poste sera ouvert sous peu.

Monsieur Reynald Cormier, Conseiller, mentionne au Conseil municipal que le Comité de surveillance du site d'enfouissement de la Ville de Québec a remarqué une augmentation très importante des dépôts de boue au site mais que les gestionnaires du site ne sont pas en mesure de donner des détails à ce sujet. Un suivi plus serré sera effectué dans les prochaines semaines. De plus, la Communauté Métropolitaine de Québec a mentionné qu'une analyse a été débutée afin de revoir leur mode de tarification pour la disposition des ordures qui semble être beaucoup trop élevé.

4. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 493-2017

Épandage (Rés. # 10645)

Considérant que l'article 550.2 du *Code municipal* permet aux municipalités locales d'interdire l'épandage à certains jours pendant une année ;

Considérant que le Conseil municipal juge qu'il est préférable de préciser ces jours afin d'assurer une meilleure qualité de l'air en certaines périodes ;

Considérant qu'avis de présentation du présent règlement a été régulièrement donné à la séance régulière de ce conseil municipal tenue le 6 février 2017 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le règlement # 493-2017 pourvoyant à interdire l'épandage à certains jours de l'année 2017 dans la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps soit et est adopté.

Que les jours visés par cette interdiction sont les suivants :

1. les 23 et 24 juin ;
2. les 30 juin et 1^{er} juillet ;
3. les 3 et 4 septembre.

Que le présent règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

5. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 494-2017

Organisation du service de collecte des ordures ménagères (Rés. # 10646)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps peut, par règlement, organiser un service d'enlèvement des ordures sur son territoire, déterminer la manière d'en disposer et fixer un mode de compensation pour ce service - *pouvoir accordé en vertu de l'article 547 du Code municipal* ;

Considérant que la Municipalité a mandaté un nouvel entrepreneur le 1^{er} janvier dernier afin de faire la collecte des ordures ménagères sur son territoire ;

Considérant qu'avec ce dernier, il a été entendu de changer le jour de collecte des ordures ménagères ;

Considérant qu'avis de présentation de ce règlement a été donné à une séance de ce conseil tenue le 6 février 2017 ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le règlement # 494-2017 pourvoyant à organiser un service d'enlèvement des ordures sur le territoire de Saint-Tite-des-Caps, à déterminer la manière d'en disposer et à fixer un mode de compensation pour ce service soit et est adopté.

Que le présent règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

6. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 495-2017
Plan d'urbanisme (Rés. # 10647)

Considérant que chacun des membres du Conseil municipal a reçu, préalablement à la tenue de la séance, le projet de règlement # 495-2017 intitulé « Règlement sur le Plan d'urbanisme » ;

Considérant que le Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps date de 1990 et qu'il doit être révisé notamment afin de le rendre conforme au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant que ce projet de règlement remplace le règlement de Plan d'urbanisme # 198-1990 adopté en 1990 ;

Considérant que ce projet de règlement a aussi pour but de revoir et mettre à jour les grandes orientations d'aménagement ainsi que le plan d'affectation du sol de la municipalité ;

Considérant que la Municipalité a demandé un avis légal sur la plaine inondable et les dispositions applicables et qu'elle souhaite intégrer les conclusions de cet avis dans son plan d'urbanisme ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller et résolu unanimement

Que, dans le cadre de la procédure légale de révision du plan et des règlements d'urbanisme prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le projet de règlement # 495-2017 intitulé « Plan d'urbanisme » en conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement sera tenue le 30^{ième} jour de mars 2017, à 19h00, au Centre des loisirs de Saint-Tite-des-Caps situé au 232 avenue Royale.

Que la présente résolution ainsi que le projet de règlement soient et sont transmis à la MRC de La Côte-de-Beaupré ainsi qu'à chaque municipalité dont le territoire est contigu et à toute Commission scolaire dont le territoire est compris dans celui de la Municipalité.

7. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 496-2017
Permis et certificats et l'administration de tous les règlements (Rés. # 10648)

Considérant que chacun des membres du Conseil municipal a reçu, préalablement à la tenue de la séance, le projet de règlement # 496-2017 intitulé « Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » ;

Considérant que ce projet de règlement remplace le règlement sur les permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction # 283-1997 adopté en 1997 ;

Considérant que le règlement # 283-1997 doit être révisé afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant que ce projet de règlement a pour but de revoir et mettre à jour les dispositions relatives aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme de la Municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le projet de règlement # 496-2017 intitulé « Règlement sur les permis et certificats et sur l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction » en conformité avec le projet de plan d'urbanisme de la Municipalité et le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement sera tenue le 30^{ième} jour de mars 2017, à 19h00, au Centre des loisirs de Saint-Tite-des-Caps situé au 232 avenue Royale.

Que la présente résolution ainsi que le projet de règlement # 496-2017 soient et sont transmis à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

8. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 497-2017 Zonage (Rés. # 10649)

Considérant que chacun des membres du Conseil municipal a reçu, préalablement à la tenue de la séance, le projet de règlement # 497-2017 intitulé « Règlement de zonage » ;

Considérant la révision quinquennale du plan d'urbanisme et sa mise en conformité au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant que le règlement de zonage doit suivre le même processus de révision quinquennale et de conformité au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant que ce projet remplace le règlement # 92-1982 relatif au zonage ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que, dans le cadre de la procédure légale de révision du plan et des règlements d'urbanisme prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le projet de règlement # 497-2017 intitulé « Règlement de zonage » en conformité avec le projet de plan d'urbanisme de la Municipalité et le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement sera tenue le 30^{ième} jour de mars 2017, à 19h00, au Centre des loisirs de Saint-Tite-des-Caps situé au 232 avenue Royale.

Que la présente résolution ainsi que le projet de règlement # 497-2017 soient et sont transmis à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

9. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 498-2017

Lotissement (Rés. # 10650)

Considérant que chacun des membres du Conseil municipal a reçu, préalablement à la tenue de la séance, le projet de règlement # 498-2017 intitulé « Règlement de lotissement » ;

Considérant la révision quinquennale du plan d'urbanisme et sa mise en conformité au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant que le règlement de lotissement doit suivre le même processus de révision quinquennale et de conformité au schéma d'aménagement et de développement durable (SADD) de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant que ce projet remplace le règlement # 209-1991 relatif au lotissement ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que, dans le cadre de la procédure légale de révision du plan et des règlements d'urbanisme prévue par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le projet de règlement # 498-2017 intitulé « Règlement de lotissement » en conformité avec le projet de plan d'urbanisme de la Municipalité et le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement sera tenue le 30^{ième} jour de mars 2017, à 19h00, au Centre des loisirs de Saint-Tite-des-Caps situé au 232 avenue Royale.

Que la présente résolution ainsi que le projet de règlement # 498-2017 soient et sont transmis à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

10. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 499-2017

Construction (Rés. # 10651)

Considérant que chacun des membres du Conseil municipal a reçu, préalablement à la tenue de la séance, le projet de règlement # 499-2017 intitulé « Règlement de construction » ;

Considérant que ce projet remplace le règlement # 94-1982 relatif à la construction ;

Considérant que le règlement # 94-1982 doit être révisé afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant que ce projet de règlement a pour but de revoir et mettre à jour les dispositions relatives à la construction dans la municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le projet de règlement # 499-2017 intitulé « Règlement de construction » en conformité avec le projet de plan d'urbanisme de la Municipalité et le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement sera tenue le 30^{ième} jour de mars 2017, à 19h00, au Centre des loisirs de Saint-Tite-des-Caps situé au 232 avenue Royale.

Que la présente résolution ainsi que le projet de règlement # 499-2017 soient et sont transmis à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

11. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 500-2017
Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (Rés. # 10652)

Considérant que chacun des membres du Conseil municipal a reçu, préalablement à la tenue de la séance, le projet de règlement # 500-2017 intitulé « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) » ;

Considérant que ce projet remplace le règlement # 476-2014 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

Considérant que le règlement # 476-2014 doit être révisé afin d'assurer la conformité au schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps adopte le projet de règlement # 500-2017 intitulé « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale » en conformité avec le projet de plan d'urbanisme de la Municipalité et le schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Qu'une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement soit et est tenue le 30^{ième} jour de mars 2017, à 19h00, au Centre des loisirs de Saint-Tite-des-Caps situé au 232 avenue Royale.

Que la présente résolution ainsi que le projet de règlement # 500-2017 soient et sont transmis à la MRC de La Côte-de-Beaupré.

12. AUTORISATION - SIGNALISATION PARC INDUSTRIEL (Rés. # 10653)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps possède maintenant son parc industriel et qu'il est important qu'il soit bien indiqué ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps demande et autorise le ministère des Transports du Québec à installer des panneaux de signalisation en bordure de la route 138 en direction Est et Ouest à l'approche de l'accès au parc industriel.

Que le Conseil municipal demande au Directeur général et Secrétaire-trésorier de faire l'achat d'un panneau de signalisation directionnel qui devra être installé sur la section de la rue Industrielle, qui appartenait autrefois à la Ville de Québec, afin d'éviter que les gens se rendent vers le site d'enfouissement.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

13. ACCEPTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS ANNUELLES DU SSI
(Rés. # 10654)

Considérant que, suite à une demande du ministère de la Sécurité publique, les municipalités doivent adopter leur rapport d'activités annuelles du service de sécurité incendie avant de le transmettre à la MRC de La Côte-de-Beaupré ;

Considérant qu'à partir des rapports d'activités annuelles de chacune des municipalités, un rapport consolidé devra être préparé et adopté au Conseil des maires de la MRC pour ensuite être transmis au ministère ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps accepte le rapport d'activités annuelles du service de sécurité incendie sur les avancements des objectifs fixés par le schéma de couverture de risques, tel que préparé par le Directeur incendie et présenté aux membres du Conseil municipal.

14. NOMINATION PERSONNE DÉSIGNÉE COURS D'EAU (Rés. # 10655)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps désigne madame Chantale Richard, responsable de l'urbanisme, comme personne désignée et responsable de l'application des règles se rapportant aux cours d'eau situés sur le territoire de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps et ce, tel que défini à l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales.

15. PROPOSITION DE SERVICES

Vente des terrains en zone industrielle (Rés. # 10656)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps possède deux (2) terrains à l'entrée du parc industriel situé sur son territoire ;

Considérant que le Conseil municipal désire vendre ses deux terrains ;

Considérant que, pour la vente, la Municipalité doit rester neutre et exempte de tout conflit d'intérêt ;

Considérant la proposition de services reçue d'un courtier immobilier ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps est d'accord pour vendre les deux terrains qui lui appartiennent à l'entrée de l'accès au parc industriel sur son territoire.

Que le Conseil municipal accepte de signer une entente avec le courtier immobilier de l'équipe de madame Brigitte Ricard et monsieur Martin Denault, du groupe Remax Fortin Delage Inc., pour que ceux-ci représentent la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps dans le processus de mise en vente de ses deux terrains et ce, aux conditions établies entre les parties.

Que le Conseil municipal mandate le Maire, monsieur Majella Pichette, ainsi que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, à signer tous les documents en lien avec ce mandat.

16. GARDE POUR LE DÉNEIGEMENT

Modifications aux ententes (Rés. # 10657)

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a adopté, le 24 novembre 2016, la résolution # 10573 pour engager deux (2) personnes afin d'effectuer la garde de déneigement durant la période hivernale 2016-2017 ;

Considérant qu'à la fin janvier 2017, la Municipalité a dû mettre fin au contrat de l'une de ses deux personnes, pour diverses raisons ;

Considérant les approches effectuées afin de combler le poste ;

Considérant les analyses effectuées dans ce dossier auprès des employés de la voirie ainsi qu'avec l'autre personne toujours en poste pour la garde de déneigement ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps désire garder en poste seulement une personne, soit monsieur Florian Fortier, pour effectuer la garde de déneigement et ce, jusqu'à la fin du contrat prévu au tout début ; soit jusqu'au 15 avril 2017. Du même coup, il met fin à l'entente avec monsieur Guy Gagnon en date du 4 février 2017.

Que le Conseil municipal accepte de modifier le salaire versé à monsieur Fortier pour effectuer cette garde à lui seul. Le salaire de ce dernier passera donc à 1 000 \$ par semaine plus les avantages applicables et ce, à compter du 5 février 2017.

Que le Conseil municipal autorise également de rémunérer les employés de voirie en temps supplémentaire lorsque ceux-ci devront venir supporter monsieur Fortier en-dehors de leurs heures normales de travail et lorsqu'ils dépasseront leur nombre d'heures de travail régulières. Le Contremaître devra s'assurer de la bonne mise en place de ce système de garde de déneigement et veiller à ce que les heures des employés réguliers à la voirie soient effectuées de façon efficace.

17. ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (Rés. # 10658)

Considérant que plusieurs municipalités du Québec, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et la Corporation Informatique Bellechasse (CIB) ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté ;

Considérant que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leur besoin informatique et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps fait partie depuis longtemps des clients et utilisateurs des services de CIB ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a de tels besoins et désire devenir membre de CIM et souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM ainsi que s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Christian Lebel, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps souscrive à vingt (20) parts du capital social de la Coopérative d'informatique municipale (CIM) pour un montant total de deux cents dollars (200 \$).

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps adhère à la Coopérative d'informatique municipale (CIM) à titre de membre régulier de celle-ci et, qu'à ce titre, elle s'engage à respecter les règlements de la CIM.

Que le Maire, monsieur Majella Pichette, ainsi que le Directeur général et Secrétaire-trésorier, monsieur Marc Lachance, soient et sont autorisés à signer tout document relatif à cette adhésion au nom de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, y compris le contrat à intervenir avec la CIM.

Que le Maire, monsieur Majella Pichette, agisse à titre de représentant de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

18. RESPONSABILITÉS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mise à jour (Rés. # 10659)

Il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que le Conseil municipal désire mettre à jour les responsabilités des membres des élus, lesquelles seront maintenant redéfinies de la façon suivante :

- | | |
|------------------------|--|
| M. Majella Pichette | - D'office sur tous les comités
- Substitut Aréna
- Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc.
- Bibliothèque |
| M. Ghislain Lachance | - Comité relations de travail
- Comité sécurité civile, mesures d'urgence
- Service incendie
- Corporation du Sentier des Caps de Charlevoix Inc.
- Travaux publics (voirie, aqueduc, égout) |
| M. Normand Duclos | - Comité relations de travail
- Urbanisme
- Gestion des TNO
- Substitut au Maire à la MRC |
| M. Christian Lebel | - Comité sécurité civile, mesures d'urgence
- Service incendie
- Finances
- OMH |
| Mme Anne-Marie Asselin | - Loisirs
- Aréna
- Journal
- Maison des jeunes
- OMH
- Service incendie |
| M. Reynald Cormier | - Urbanisme
- Ordures
- PGMR
- Comité de vigilance du site
- OMH |
| M. Éric Lachance | - Comité sécurité civile, mesures d'urgence
- Service incendie
- Loisirs
- Aréna
- Travaux publics (voirie, aqueduc, égout)
- Pro-Maire |

19. PROJET DE RÉALISATION D'UNE POLITIQUE FAMILIALE

Coordination avec la MRC et appui (Rés. # 10660)

Considérant que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise :

- à augmenter la proportion de la population vivant dans la municipalité dotée d'une politique familiale et d'un plan d'action en faveur des familles ;

- à appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour ;

Considérant le projet de la MRC de La Côte-de-Beaupré visant à réaliser et coordonner une politique familiale et des aînés et ce, commune avec les municipalités ;

Considérant que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps est favorable au projet et l'a appuyé par l'adoption de la résolution # 10528 le 3 octobre dernier ;

Considérant que les formulaires de demande d'aide financière en lien avec ce programme ont été remplis conjointement entre la MRC de La Côte-de-Beaupré et les municipalités, dont Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que la réalisation du mandat confié à la MRC nécessite l'embauche d'une ressource commune à toutes les municipalités participantes ;

Considérant que cette ressource sera dédiée à la planification et à l'élaboration de la politique familiale et des aînés de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps et sera également responsable des activités de consultation au sein de la municipalité ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps souhaite toujours présenter en 2016-2017 une demande d'appui financier au ministère pour un projet conjoint avec la MRC de politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps va recevoir un montant de 5 000 \$ du ministère de la Famille pour coordonner les travaux d'élaboration de la politique familiale municipale ;

Par conséquent, il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales pour un projet conjoint avec la MRC d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique familiale municipale.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps désigne monsieur Marc Lachance Directeur général et Secrétaire-trésorier, en tant que mandataire autorisé pour le suivi de la demande, à signer la convention d'aide financière et la reddition de comptes avec le ministère dans le cadre du Programme de soutien financier aux politiques familiales destiné aux municipalités, aux MRC et aux communautés autochtones et ce, au nom de la Municipalité.

De désigner monsieur Majella Pichette, Maire, comme responsable des questions familiales.

Que la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps s'engage à verser à la MRC de La Côte-de-Beaupré le montant de 5 000 \$ nécessaire pour exécuter la coordination des politiques de la famille et des aînés de l'ensemble des municipalités participantes de son territoire, lorsque ce montant sera reçu du ministère.

20. SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC QUÉBEC NATATION (Rés. # 10661)

Considérant les démarches effectuées par la Municipalité auprès de Québec Natation dans le but d'offrir un service à la population de Saint-Tite-des-Caps à prix très avantageux pour des cours de natation ;

Considérant la proposition que l'organisme Québec Natation a soumise à la Municipalité ;

Par conséquent, il est proposé par M. Reynald Cormier, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal est d'accord pour signer l'entente soumise par l'organisme Québec Natation dans le but d'offrir un service efficace et à prix avantageux à la population de Saint-Tite-des-Caps. Cette entente sera sur une base annuelle et renouvelable à tous les ans.

21. DEMANDE À LA CPTAQ – LOT 131-P (Rés. # 10662)

Considérant que madame Marie-Hélène Racine est la nouvelle propriétaire du lot 131-p et qu'elle désire démolir la résidence actuelle située au 625 boulevard 138 pour en construire une nouvelle ;

Considérant que ce lot est situé en territoire agricole ;

Considérant la nature de la demande qui est l'agrandissement du terrain visé par l'utilisation résidentielle d'une superficie de 1 985,8 mètres carrés à une superficie de 3 000 mètres carrés, soit un agrandissement de 1 014,2 mètres carrés ;

Considérant que la superficie actuelle du terrain, qui est utilisée à des fins résidentielles, est de 1 985,8 mètres carrés, ce qui est limitatif pour recevoir de nouvelles installations septiques et de captation d'eau potable conformes ;

Considérant que l'agrandissement du terrain aurait pour but de permettre l'installation d'un nouveau système d'épuration des eaux usées et de conserver de l'espace suffisant pour l'ajout d'équipements tels que puits d'eau potable, piscine, cabanon, etc. ;

Considérant que madame Racine est également propriétaire de la terre agricole bordant le terrain utilisé à des fins résidentielles et sur laquelle l'agrandissement de cette superficie résidentielle serait effectué ;

Considérant qu'une telle demande doit être présentée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) pour autorisation ;

Considérant que le fait d'agrandir la superficie du terrain à des fins résidentielles viendrait mettre la superficie règlementaire selon les normes des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps ;

Considérant que ce dossier a été présenté devant le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 28 février 2017 et que celui-ci a transmis sa recommandation au Conseil municipal ;

Par conséquent, il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère et résolu unanimement

Que le Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps appuie la demande de madame Marie-Hélène Racine, propriétaire du lot 131-p, envers la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin d'agrandir la superficie du terrain utilisé à des fins résidentielles qui est de 1 985,8 mètres carrés, de 1 014,2 mètres carrés, pour obtenir une superficie totale de 3 000 mètres carrés; le tout permettant ainsi l'installation d'un nouveau système d'épuration des eaux usées conforme et l'obtention d'une superficie totale qui respecte les règlements d'urbanisme de la Municipalité.

22. CORRESPONDANCE ET DIVERS

Monsieur le Maire mentionne au Conseil municipal qu'il a reçu :

- Le rapport financier annuel 2016 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le rapport mensuel de petite caisse du mois de janvier de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Le procès-verbal de la rencontre du 23 janvier 2016 de la bibliothèque Emma-Duclos.
- Une lettre des propriétaires visés par le prolongement du Sentier Transcanadien qui sont opposés au passage sur leur terre.
- Un résumé du recensement 2016 effectué par Statistiques Canada.

23. PAIEMENT DES COMPTES (Rés. # 10663)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que les comptes et factures suivants, présentés par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés et payés.

Les comptes précédemment autorisés sont ceux figurant au journal des transactions pour la période du mois de février 2017 et totalisant la somme de 73 570,96 \$.

Salaires

Pér. du 29/01 au 04/02	12 184,45 \$	Pér. du 05/02 au 11/02	7 785,18 \$
Pér. du 12/02 au 18/02	7 388,77 \$	Pér. du 19/02 au 25/02	8 074,46 \$
Pér. du 26/02 au 04/03	7 010,32 \$		

Je soussigné, Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier, certifie et atteste qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées.

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire invite les personnes présentes dans l'assistance à poser leurs questions.

24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10664)

Il est proposé par M. Normand Duclos, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 21 h 10.

Je soussigné, Majella Pichette, Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier